



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲  
 ▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲  
 ▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 06 février 2020

### Procès-verbal

L'an deux mille vingt, le six février à 20h00, le Conseil municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire.

Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi, Madame la Maire déclare la séance ouverte à **20h11**.

#### 1. Quorum

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>92</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>51</b>
<b>Nombre de pouvoir</b>	<b>10</b>
<b>Quorum</b>	<b>47</b>
<b>Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)</b>	<b>61</b>

1	LEZE	Maryline	P	32	RENIER-TISNE	Christine	A	63	JOUANNEAU	Damien	A
2	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	33	BOUDET	Marie-Christine	AE	64	KERVELLA	Maurice	A
3	JEANNETEAU	Paul	AE	34	KAYA	Emma	P	65	LANGLAIS	Véronique	P
4	THEPAUT	Michel	P	35	JULLIEN	Jérôme	A	66	LARDEUX	Gervais	A
5	BOISBOUVIER	Daniel	P	36	ALLORY	Olivier	A	67	LAURIOU	Jean-Yves	P
6	BOURRIER	Alain	P	37	BERTOLO	Eliane	P	68	LE ROUX	Laurence	P
7	CHESNEAU	André	P	38	BIDAULT	Richard	A	69	LEMERCIER	Florence	P
8	FOUCHER	Alain	P	39	BILLIET	Marc	P	70	LEROY - RAIMBAULT	Isabelle	P
9	DAUGER	Patrick	P	40	BODIN	Alexandra	A	71	LIENARD	Jean-Benoît	A
10	LE THERY	Catherine	P	41	BOUTIN	Louis	P	72	MACQUET	Laurent	A
11	BEAUFILS	Fabienne	P	42	BRAULT	Joël	AE	73	MASSEROT	Christian	P
12	BEAUVILLAIN	Céline	P	43	BRAULT	Pierrette	A	74	MERLET	Florent	P
13	PEAN	Nadia	P	44	BRISSET	David	A	75	NOILOU	Jean-Claude	P
14	MOREAU	Pierre	P	45	CHEVREUL	Mickaël	A	76	PANCHEVRE	Viviane	P
15	HOUDU	Alain	P	46	CHOPIN	Philippe	A	77	PETIT	Giovanni	AE
16	ERMINE	Benoît	P	47	DELAHAYE	Patrick	A	78	PETITHOMME	Carole	A
17	HUART	Olivier	P	48	DESNOES	Jean-Pierre	P	79	PIVERT	Philippe	A
18	LEBRUN	Guy	A	49	DESPORTES	Philippe	AE	80	POTIER	Stéphanie	P
19	DESNOËS	Estelle	P	50	ESNAULT	Régis	P	81	PRÉZELIN	Eric	P
20	POMMOT	Michel	P	51	FOSSET	Dominique	P	82	QUEVA	Lionel	AE
21	PERTUISSEL	Roselyne	P	52	FOUCHARD	Laetitia	A	83	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
22	TEMPLE	Marie-Laure	A	53	FOUIN	Jean-Yves	P	84	RÉTHORÉ	Florence	P
23	DOUSSIN	Christophe	AE	54	GABET	Maryvonne	A	85	REYMUND	Aude	A
24	LEBRETON	Pierre-Marie	P	55	GOHIER	Marie-Odile	P	86	SANTENAC	Rachel	P
25	ERMINE	Paulette	P	56	GROSBOIS	Emmanuel	P	87	SAULOUP	Geneviève	P
26	HOSTIER	Gérard	P	57	HEULIN	Annick	A	88	TALINEAU	Jean-Marie	A
27	SIMON	Alain	P	58	HOUDIN	Marie-Hélène	A	89	TARDIF	Florent	A
28	AMIOT	Catherine	AE	59	HUET	Christian	AE	90	THARREAU	Jean-Louis	P
29	PINARD	Céline	AE	60	HUSSON	Catherine	AE	91	VALLÉE	Louis-Marie	A
30	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	61	JOLY	Virginie	P	92	VIAUD	Soizic	A
31	MONTECOT	Marie	A	62	JOUANNEAU	Frédéric	P				

1	Monsieur Paul JEANNETEAU	Donne pouvoir à	Madame Fabienne BEAUFILS
2	Madame Catherine AMIOT	Donne pouvoir à	Madame Florence LEMERCIER
3	Madame Marie-Christine BOUDET	Donne pouvoir à	Monsieur Michel POMMOT
4	Monsieur Christophe DOUSSIN	Donne pouvoir à	Monsieur Dominique FOSSET
5	Monsieur Philippe DESPORTES	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC
6	Monsieur Christian HUET	Donne pouvoir à	Madame Estelle DESNOËS
7	Monsieur Joël BRAULT	Donne pouvoir à	Madame Céline BEAUVILAIN
8	Monsieur Giovanni PETIT	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER
9	Monsieur Lionel QUEVA	Donne pouvoir à	Madame Viviane PANCHEVRE
10	Madame Catherine HUSSON	Donne pouvoir à	Madame Marie-Odile GOHIER

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Madame **Isabelle LEROY-RIMBAULT** conseillère communale auprès de la commune déléguée de **Contigné** est désignée secrétaire de séance.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Madame Rachel SANTENAC** indique qu'il y a deux fois le mot « s'agit » à la page 11 du PV de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2020.

<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>POUR</b>	<b>61</b>	Dont pouvoir(s)	<b>10</b>

## 4. Décision de la Maire

N°	Date	OBJET	Montant
<b>DM-2020-002</b>	20/01/2020	Signature de l'avenant 01 du lot 05 pour la fourniture et la pose d'un parquet en chêne mosaïque de 8mm par le titulaire du lot, l'entreprise HABSYS BOIS – Salle des fêtes de la commune déléguée de Sœurdres	9 720.16 € HT
<b>DM-2020-003</b>	22/01/2020	Révision temporaire (janvier à juin 2020) du loyer mensuel pour la location du local situé 18 route de Chemiré à Brissarthe à l'association « Au Pays des Bout'choux »	356.97 €

**Monsieur Jean-Yves LAURIU** demande si l'avenant 01 pour le lot 05 présente une plus-value. **Monsieur Alain FOUCHER** lui indique qu'il s'agit bien d'une plus-value car la collectivité a décidé de changer de matériaux. Une nouvelle situation sera demandée à l'architecte pour faire apparaître les moins-values et les plus-values de l'opération.

Avant de débattre des points à l'ordre du jour, **Madame la Maire** indique que les documents budgétaires seront à signer avant de quitter la salle du conseil municipal, après la levée de la séance.

**Madame Fabienne BEAUFILS** demande si les documents peuvent être mis à la disposition des conseillers dans la salle, une fois les points votés et pendant le reste de la séance. **Madame la Maire** indique qu'il est tout à fait possible de les mettre à disposition après le vote des points pour que les élus puissent signer les documents pendant la séance.

**Monsieur Alain FOUCHER** indique que l'ensemble des points inscrit à l'ordre du jour ne vont pas pouvoir être débattu mais feront uniquement l'objet d'une présentation car la Trésorerie n'a pas pu terminer le visa des comptes de gestion des budgets principal et annexes pour raison technique. Au conseil municipal de ce soir, le vote des comptes de gestion et comptes administratifs ne sera pas possible, (pour rappel ceux-ci doivent être votés avant le 30 juin). Cependant, aux vues des balances comptables et des résultats 2019 transmis et certifiés par le Comptable Payeur, du budget principal et des budgets annexes, les chiffres et documents sont présentés, selon la réglementation, avec une reprise anticipée des résultats, et une prévision d'affectation. Ces comptes seront de nouveau présentés brièvement au prochain Conseil qui aura lieu le 3 mars 2019 pour un vote formel.

## 1. Présentation du compte administratif du budget principal 2019

**Monsieur Alain FOUCHER** présente le tableau de la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 :

CHAPITRES		BP 2019	DEPENSES Réalisées 2019	%		CHAPITRES		BP 2019	RECETTES Réalisées 2019	%
011	Charges générales	1 613 607	1 538 673,86	25,24%		013	Rembt Maladie	85 388	144 296,33	1,83%
012	Charges de personnel	3 172 530	3 071 637,58	50,39%		70	Repas, garderie, béguinage...	661 753	619 922,58	7,87%
014	AC+ Dégrvt Jnes Agri	380 376	377 110,80	6,19%		73111	TH TF	2 900 000	2 965 405,00	37,67%
65	Subv Participations	782 780	702 326,24	11,52%		73211	Compensation	76 396	76 396,00	0,97%
66	Intérêts Emprunts	210 294	209 865,00	3,44%		73223	Fds Péréquation FPIC	130 000	76 203,00	0,97%
67	Rembt Exc Asst + Condamn ++	582 976	7 383,24	0,12%		7336	Droits Place	10 000	4 725,10	0,06%
						7381	Droits de mutation	180 000	259 378,73	3,29%
						7411	Dotation forfaitaire	1 017 359	1 017 359,00	12,92%
						7421	Dotation Solidarité Rurale	902 977	902 977,00	11,47%
						7427	Dotation Nationale Péréquation	347 943	347 943,00	4,42%
						744	FCTVA	11 846	15 789,70	0,20%
						7461	Dotation Générale Décentralisation	1 500	1 500,00	0,02%
						747	Rembt cts aidés, CAF++	58 500	61 464,71	0,78%
						748	Compensations Exo TF TH recense, TP...	213 562	209 692,00	2,66%
						75	Loyers	130 000	115 011,89	1,46%
						77	Rembts divers : assurance, dons...	55 626	91 212,96	1,16%
	<b>S/sous TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 742 563</b>	<b>5 906 996,72</b>	<b>96,90%</b>			<b>S/sous TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>6 783 850</b>	<b>6 909 277,00</b>	<b>87,77%</b>
002	Report Déficit	0	0,00							
022	Dépenses Imprévues	0	0,00							
023	Virt section Invnt	868 361	0,00							
042	Opération d'ordre Amortissements	133 860	133 854,41							
042	Opération d'ordre Cessions	0	55 000,00							
	<b>S/sous TOTAL OPERATIONS AUTRES</b>	<b>1 002 221</b>	<b>188 854,41</b>	<b>3,10%</b>			<b>S/sous TOTAL OPERATIONS AUTRES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 744 784</b>	<b>6 095 851,13</b>				<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 783 850</b>	<b>6 909 277,00</b>	
	<b>RESULTAT de L'EXERCICE 2019 sans report :</b>				<b>813 425,87</b>					
002	Report Déficit	0	0,00			002	Report Excédent	960 934	960 931,87	12,21%
						002	Report Excédent dissolution Syndicat SICALA		1 936,88	0,02%
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 744 784</b>	<b>6 095 851,13</b>				<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 744 784</b>	<b>7 872 145,75</b>	
	<b>RESULTAT de L'EXERCICE 2019 avec report :</b>				<b>1 776 294,62</b>					

**Monsieur Alain FOUCHER** souhaite mettre en lumière plusieurs points :

- Concernant les dépenses, les comptes 011 « charges générales » et 012 « charge de personnel » ont été contraints par rapport au prévisionnel de l'exercice 2019 et ont permis de limiter l'impact budgétaire.
- Concernant les recettes :
  - Les recettes réelles du compte 013 « remboursement maladie » sont supérieures à ce qui a été budgétisés, ce qui implique qu'un plus grand nombre d'agents ont été en arrêt maladie ;
  - Les recettes réelles du compte 70 « repas, garderie, Béguinage » ont diminué par rapport au prévisionnel car le béguinage a modifié sa gestion et ne sert plus de repas le weekend.
  - Les recettes réelles du compte 73223 « Fonds de péréquation – FPIC » ont diminué par rapport au prévisionnel car l'intercommunalité a acquis de plus en plus de compétences qui revenaient initialement des communes. Les subventions de l'intercommunalité vers les communes ont donc diminué.

**Monsieur Alain BOURRIER** s'interroge concernant le compte 67 « remboursement de l'excédent d'assainissement ». **Monsieur Alain FOUCHER** précise que la prévision budgétaire au chapitre 67 comprend un remboursement d'excédent des budgets d'assainissement de l'exercice 2017 à reverser à la CCVHA, l'intercommunalité ayant pris cette compétence, écriture comptable qui n'a pu se réaliser sur l'exercice 2018 et 2019, faute de pièces justificatives de la CCVHA.

**Monsieur Jean-Yves LAURIOU** souhaite avoir des explications concernant le compte 042 « opération d'ordre cession ». **Monsieur Alain FOUCHER** indique qu'il s'agit d'une opération d'ordre comptable entre les sections.

**Monsieur Alain FOUCHER** présente le tableau de la section d'investissement du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				RECETTES d'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS	BP 2019	DEPENSES Réalisées 2019	%	OPERATIONS	BP 2019	RECETTES Réalisées 2019	%
100 MAIRIES	100 185	24 942,50	0,90%	100 MAIRIES	120 654	0,00	0,00%
101 EGLISES	98 899	87 146,57	3,15%	101 EGLISES	137 960	140 311,01	5,94%
102 ECOLES	268 427	58 614,23	2,12%	102 ECOLES	118 013	700,00	0,03%
103 SALLES COMMUNALES	1 081 692	683 330,64	24,70%	103 SALLES COMMUNALES	428 417	66 612,75	2,82%
104 SALLES DES SPORTS	96 478	21 466,41	0,78%	104 SALLES DES SPORTS	90 474	0,00	0,00%
106 BIBLIOTHEQUES	3 656	3 655,30	0,13%	106 BIBLIOTHEQUES	0	0,00	0,00%
107 ATELIERS COMMUNAUX	3 553	3 552,60	0,13%	107 ATELIERS COMMUNAUX	0	0,00	0,00%
108 BEGUINAGE	4 097	4 096,80	0,15%	108 BEGUINAGE	0	0,00	0,00%
110 ACCESSIBILITE	76 990	75 539,82	2,73%	110 ACCESSIBILITE	116 858	40 749,00	1,73%
111 SERVICES INCENDIE	5 000	0,00	0,00%	111 SERVICES INCENDIE	0	0,00	0,00%
112 URBANISME	151 112	13 905,25	0,50%	112 URBANISME	0	0,00	0,00%
113 VOIRIE	367 028	330 566,80	11,95%	113 VOIRIE	0	5 380,00	0,22%
114 CIMETIERES	11 640	8 136,65	0,29%	114 CIMETIERES	0	0,00	0,00%
115 MATERIEL MOBILIER	113 307	84 395,29	3,05%	115 MATERIEL MOBILIER	0	900,00	0,04%
116 BATIMENT BARON	0	0,00	0,00%	116 BATIMENT BARON	0	0,00	0,00%
117 BATIMENTS LOUES	2 994	2 993,81	0,11%	117 BATIMENTS LOUES	0	0,00	0,00%
118 PROJETS COMMUNS	134 320	0,00	0,00%	118 PROJETS COMMUNS	0	0,00	0,00%
119 TERAINS	254 003	250 242,95	9,04%	119 TERAINS	0	0,00	0,00%
120 INFORMATIQUE	0	0,00	0,00%	120 INFORMATIQUE	0	0,00	0,00%
121 PATRIMOINE BATI	175 000	92 427,31	3,34%	121 PATRIMOINE BATI	0	0,00	0,00%
122 MONUMENTS DIVERS	3 000	1 500,00	0,05%	122 MONUMENTS DIVERS	0	0,00	0,00%
124 PISCINE	9 960	9 959,00	0,36%	124 PISCINE	0	0,00	0,00%
<b>S/sous TOTAL DEPENSES REALISEES</b>	<b>2 961 341</b>	<b>1 756 471,96</b>	<b>63,48%</b>	<b>S/sous TOTAL SUBVENTIONS PERCUES</b>	<b>1 012 376</b>	<b>254 452,76</b>	<b>10,78%</b>
10226 Taxes Aménagement (trop perçu)	34 771	34 770,03	1,26%	021 Virement de la section de Fonctionnement	868 361	0,00	
1068 Verst Excédent Inv ASST à la CCVHA	62 757	0,00	0,00%	024 Cessions	284 003	0,00	
16 Capital des emprunts remboursés	437 763	423 142,06	15,29%	10222 FCTVA	392 679	393 952,27	
16 Verst ALTER	340 000	0,00	0,00%	10226 Taxes d'aménagement perçues	20 000	46 056,49	
165 Cautions Loyers	2 685	250,00	0,01%	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (couverture déficit++)	1 137 435	1 137 434,48	
020 Dépenses Imprévues	0	0,00	0,00%	1068 embt déficit ASSAINISSEMENT d'investissement par la CCVHA	202 756	0,00	
2046 AC CCVHA Eaux Pluviales	32 855	32 854,80	1,19%	16 Emprunt contracté pour verst ALTER	340 000	340 000,00	
				165 Dépôts de caution (Loyers)	250	600,00	
				040 Opérations de cessions	0	55 000,00	
				040 Amortissements	133 860	133 854,41	
<b>S/sous TOTAL OPERATIONS AUTRES</b>	<b>910 831</b>	<b>491 016,89</b>	<b>17,75%</b>	<b>S/sous TOTAL OPERATIONS AUTRES</b>	<b>3 379 344</b>	<b>2 106 897,65</b>	<b>89,22%</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 872 172</b>	<b>2 247 488,85</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 391 720</b>	<b>2 361 350,41</b>	
<b>RESULTAT de L'EXERCICE 2019 sans report :</b>				<b>113 861,56</b>			
001 Report Déficit 2018	519 548	519 547,00	18,78%	001 Report Excédent dissolution Syndicat SICALA	0	6,43	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 391 720</b>	<b>2 767 035,85</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 391 720</b>	<b>2 361 356,84</b>	
<b>RESULTAT de L'EXERCICE 2019 avec report :</b>				<b>-405 679,01</b>			

**Monsieur Alain BOURRIER** indique que l'emprunt annoncé au compte 16 « emprunt contracté pour versement à ALTER » d'un montant de 340 000 € fausse totalement le budget 2019 car il ne faut pas indiquer cet emprunt comme étant une recette d'investissement. Le résultat de l'exercice 2019 avec report n'est donc pas de – 405 679.01 €, mais de – 748 679.01 €. **Monsieur Alain FOUCHER** indique que cette opération comptable est en accord avec les recommandations de la Trésorerie qui a indiqué qu'il s'agissait bien d'une recette d'investissement, puisqu'un emprunt a été contracté par la collectivité.

**Monsieur Jean-Yves LAURIOU** s'interroge sur les différences entre les dépenses budgétées lors du vote du budget 2019 et les dépenses réalisées à la fin de l'exercice. **Monsieur Alain FOUCHER** indique que le compte administratif reprend les dépenses effectives, alors que le budget prévisionnel de 2019 intégrait l'ensemble des dépenses. Ainsi, pour certains projets, la dépense s'étale sur plusieurs années, ce qui justifie l'écart entre le prévisionnel et le réalisé.

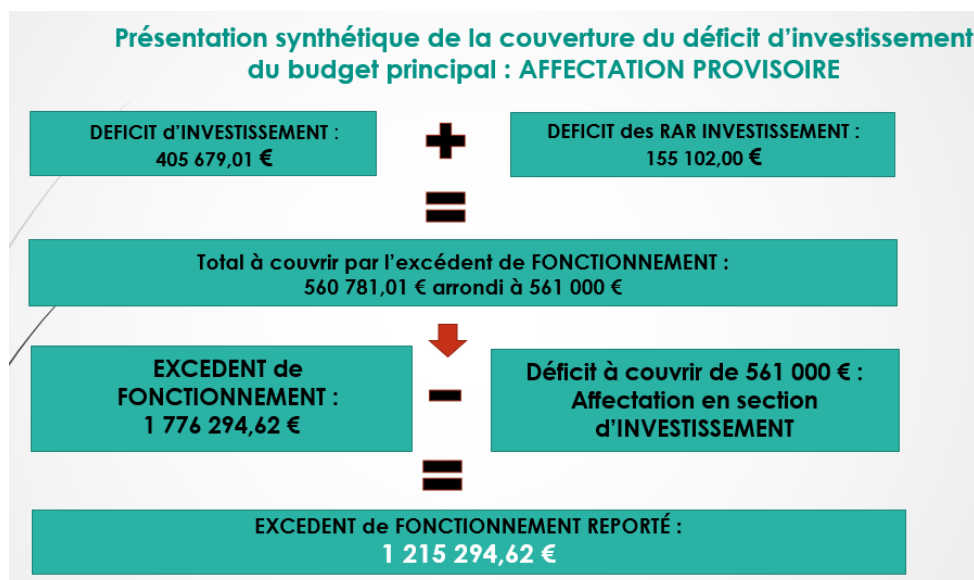
## 2. Présentation des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019.

Monsieur Alain FOUCHER présente le tableau des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				RECETTES d'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS	BP 2019	DEPENSES Réalisées 2019	RAR 2019	OPERATIONS	BP 2019	RECETTES Réalisées 2019	RAR 2019
100 MAIRIES	100 185	24 942,50	3 500	100 MAIRIES	120 654	0,00	0
101 EGLISES	98 899	87 146,57	11 573	101 EGLISES	137 960	140 311,01	0
102 ECOLES	268 427	58 614,23	209 724	102 ECOLES	118 013	700,00	92 163
103 SALLES COMMUNALES	1 081 692	683 330,64	350 423	103 SALLES COMMUNALES	428 417	66 612,75	361 677
104 SALLES DES SPORTS	96 478	21 466,41	0	104 SALLES DES SPORTS	90 474	0,00	90 474
106 BIBLIOTHEQUES	3 656	3 655,30	0	106 BIBLIOTHEQUES	0	0,00	0
107 ATELIERS COMMUNAUX	3 553	3 552,60	0	107 ATELIERS COMMUNAUX	0	0,00	0
108 BEGUINAGE	4 097	4 096,80	0	108 BEGUINAGE	0	0,00	0
110 ACCESSIBILITE	76 990	75 539,82	0	110 ACCESSIBILITE	116 858	40 749,00	74 299
111 SERVICES INCENDIE	5 000	0,00	5 000	111 SERVICES INCENDIE	0	0,00	0
112 URBANISME	151 112	13 905,25	51 129	112 URBANISME	0	0,00	0
113 VOIRIE	367 028	330 566,80	27 156	113 VOIRIE	0	5 180,00	0
114 CIMETIERES	11 640	8 136,65	3 500	114 CIMETIERES	0	0,00	0
115 MATERIEL MOBILIER	113 307	84 395,29	27 638	115 MATERIEL MOBILIER	0	900,00	0
117 BATIMENTS LOUES	2 994	2 993,81	0	117 BATIMENTS LOUES	0	0,00	0
118 PROJETS COMMUNS	134 320	0,00	0	118 PROJETS COMMUNS	0	0,00	0
119 TERAINS	254 003	250 242,98	0	119 TERAINS	0	0,00	0
120 INFORMATIQUE	0	0,00	0	120 INFORMATIQUE	0	0,00	0
121 PATRIMOINE BATI	175 000	92 427,31	82 572	121 PATRIMOINE BATI	0	0,00	0
122 MONUMENTS DIVERS	3 000	1 500,00	1 500	122 MONUMENTS DIVERS	0	0,00	0
124 PISCINE	9 960	9 959,00	0	124 PISCINE	0	0,00	0
<b>TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT uniquement</b>	<b>2 961 341</b>	<b>1 756 471,96</b>	<b>773 715</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT uniquement</b>	<b>1 012 376</b>	<b>254 452,76</b>	<b>618 613</b>
<b>TOTAL DEFICIT d'INVESTISSEMENT à COUVRIR par l'excédent de FONCTIONNEMENT : -155 102,00</b>							

Monsieur Alain BOURRIER indique que les restes à réaliser de l'année 2018 ont été reportés en 2019, et ceux de 2019 sur l'exercice 2020. Monsieur Alain FOUCHER indique que les restes à réaliser de l'année 2018 ont été intégrés au budget prévisionnel de l'exercice 2019, et de même sur l'exercice 2020, comme il se doit, afin de poursuivre les dépenses d'investissement en cours de réalisation. Madame la Maire rappelle que le budget est présenté de manière identique d'année en année et que le service « Finances » utilise toujours la même méthodologie. Monsieur Alain FOUCHER précise qu'il s'agit d'une règle fondamentale en comptabilité publique : la permanence des méthodes pour assurer la sincérité des budgets.

Monsieur Alain FOUCHER présente une synthèse de la couverture du déficit d'investissement du budget principal :



**3. Présentation du compte administratif du budget annexe du lotissement de Marigné « Bellevue » 2019**

Monsieur Alain FOUCHER présente le tableau du compte administratif du budget annexe du lotissement de Marigné « Bellevue » 2019 :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Report 2018 LHA	0,00	0,00	0,00	0,00	105 430,65	105 430,65
Résultat Exercice 2019	115 173,64	115 201,66	28,02	121 987,58	110 092,94	-11 894,64
TOTAUX	115 173,64	115 201,66		121 987,58	215 523,59	
<b>RESULTAT de CLOTURE</b>	<b>Excédent de Fonct</b>		<b>28,02</b>	<b>Excédent d'Inv</b>		<b>93 536,01</b>

Monsieur Alain FOUCHER indique qu'il ne faut pas hésiter à demander des explications au service « Finances » si des points ne sont pas compris.

**4. Présentation du compte administratif du budget annexe du lotissement de Cherré « Le Bon Port » 2019**

Monsieur Alain FOUCHER présente le tableau du compte administratif du budget annexe du lotissement de Cherré « Le Bon Port » 2019 :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Report 2018 LHA	0,00	0,18	0,18	0,00	0,21	0,21
Résultat Exercice 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,18		0,00	0,21	
<b>RESULTAT de CLOTURE</b>	<b>Excédent de Fonct</b>		<b>0,18</b>	<b>Excédent d'Inv</b>		<b>0,21</b>

Monsieur Alain FOUCHER rappelle que ce lotissement ne fait pas l'objet d'emprunt, il n'y a donc pas de mouvement pour des frais financiers.

**5. Présentation du compte de gestion du budget annexe consolidé « Caisse des Ecoles » en section de fonctionnement et d'investissement**

**Monsieur Alain FOUCHER** rappelle qu'au 15 décembre 2016, sept communes, Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Marigné, Querré et Soeudres, ont fusionné pour créer la Commune Nouvelle Les Hauts d'Anjou. Quatre d'entre elles géraient un budget annexe de « Caisse des Ecoles », sans effectif à sa charge. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Châteauneuf sur Sarthe, a fusionné avec la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou, cette collectivité ne tenait pas de budget annexe « caisse des écoles ». Via la délibération du 7 avril 2017, le budget annexe de la CAISSE des ECOLES a été mis en sommeil. L'article L 212-10 alinéa 3 du Code de l'Education prévoit que lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par une délibération du Conseil Municipal. Il est proposé de dissoudre ce budget annexe et de transférer les résultats comptables en section de Fonctionnement et d'Investissement, tant en dépenses qu'en recettes vers le budget principal Les Hauts d'Anjou, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Après vote du Conseil Municipal du 6 février 2020, les résultats, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, feront l'objet d'une intégration par Décision Modificative (DM).

**Monsieur Alain FOUCHER** présente le tableau du compte de gestion du budget annexe consolidé « Caisse des Ecoles » en section de fonctionnement et d'investissement :

COMMUNES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT sur EXERCICE 2016 :	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
<b>BRISSARTHE</b>					
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	1 605,85	0,00	26,78	0,00	1 632,63
Total	1 605,85	0,00	26,78	0,00	1 632,63
<b>CONTIGNE</b>					
Investissement	822,00	0,00	-1 438,71	0,00	-616,71
Fonctionnement	22 776,11	1 590,00	-2 147,20	0,00	19 038,91
Total	23 598,11	1 590,00	-3 585,91	0,00	18 422,20
<b>QUERRE</b>					
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	439,23	0,00	-3 550,06	0,00	-3 110,83
Total	439,23	0,00	-3 550,06	0,00	-3 110,83
<b>SOEURDRES</b>					
Investissement	124,00	0,00	0,00	0,00	124,00
Fonctionnement	352,94	0,00	3 616,66	0,00	3 969,60
Total	476,94	0,00	3 616,66	0,00	4 093,60
<b>TOTAUX</b>					
Investissement	946,00	0,00	-1 438,71	0,00	-492,71
Fonctionnement	25 174,13	1 590,00	-2 053,82	0,00	21 530,31
Total	26 120,13	1 590,00	-3 492,53	0,00	21 037,60

**Madame la Maire** indique qu'il faut être vigilant à ce que l'excédent, qui sera à terme basculé dans le budget principal, soit à destination d'actions en faveur des écoles.

## FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

## 1. Approbation du budget primitif 2020 de la commune des Hauts-d'Anjou

Monsieur Alain FOUCHER présente le tableau de la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2020 :

Chapitres		DÉPENSES	Chapitres		RECETTES
D 011	Dépenses courantes	1 470 430	R 013	Remboursement Maladie Personnel	85 000
D 012	Charges du personnel	2 998 510	R 70	Concessions cimetières, Régies, Redevances Garderie, ALSH, Rembt CCVHA	634 300
D 014	Attribution Compensation, Dégrèvt Jeunes Agriculteurs	424 000	R 73	Dotations Taxes Habitation, Taxes Foncières	3 154 500
D 65	Indemnités Elus, Participations SIEM, Subventions...	671 633	R 74	Dotations : DSR, Péréquation, FCTVA	2 529 000
D 66	Intérêts des emprunts	175 500	R 75	Recettes Loyers	101 200
	Contentieux, Annulations de recettes années précédentes	1 000	R 76	Produits financiers : gain sur emprunts en devises	0
D 67	Subvention exceptionnelle ALTER	340 000	R 77	Cessions, dons, remboursements sinistres...	28 000
	Versement Excédent BP ASSAINISSEMENT à la CCVHA	559 543			
D 022	Dépenses imprévues	50 000			
	<b>Total des DEPENSES Réelles</b>	<b>6 690 616</b>		<b>Total des RECETTES Réelles</b>	<b>6 532 000</b>
D042/68	Opération d'ordre entre section : Amortists Biens	200 000			
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>6 890 616</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 532 000</b>
D 023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>856 680</b>			
			R002	Excédent reporté 2017 BP ASSAINISSEMENT LHA	45 946
			R002	Excédent reporté 2017 BP ASSAINISSEMENTCHAM	35 874
			R002	Excédent reporté 2017 BP ASSAINISSEMENTCHATO9	477 723
			R002	<b>TOTAL Excédents reportés 2017</b>	<b>559 543</b>
			R002	<b>Excédent reporté 2019</b>	<b>653 815</b>
			R002	<b>Excédent reporté 201 ? Dissolution Syndicat SICA ?</b>	<b>1 938</b>
D002	Déficit	0	R002	<b>TOTAL des Excédents reportés 2017 et 2019</b>	<b>1 215 296</b>
	<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 747 296</b>		<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 747 296</b>

Monsieur Alain FOUCHER précise qu'un document plus détaillé existe et est à la disposition des élus.

Monsieur Alain FOUCHER indique que le budget présenté positionne uniquement des dépenses et recettes utiles à la continuité de la vie de la commune. Le budget sera modifié et affiné par la prochaine équipe municipale par des décisions modificatives ou par le vote d'un budget supplémentaire. Le choix a été fait de voter un budget avant les élections municipales car il aurait été difficile pour la nouvelle équipe de s'en saisir et de l'élaborer avant les dates limites de transmission aux organes de l'Etat.

Madame la Maire souhaite revenir sur les grandes lignes de ce budget :

- Dépense du compte 011 « dépenses courantes » a été revue à la baisse au regard de la révision des contrats d'assurance, de télécommunication, des bornes et incendies intervenues au cours de l'année 2019.
- Dépense du compte 012 « charge de personnel » a été revue à la baisse au regard de la montée en compétence de certains agents et des départs en retraite à intervenir.
- Dépense du compte 014 « attribution de compensation, dégrèvement des jeunes agriculteurs » : la commune doit vérifier que les transferts des attributions de compensations de la commune vers l'intercommunalité soient neutres.

Madame Nadia PEAN quitte la salle du conseil à 21h07 :

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	50
Nombre de pouvoir	10
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	60



**Madame Nadia PEAN rentre dans la salle du conseil à 21h09 :**

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	51
Nombre de pouvoir	10
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	61

**Monsieur Jean-Yves LAURIOU** demande une explication concernant la subvention exceptionnelle versée à ALTER, au compte 67. **Monsieur Alain FOUCHER** rappelle que l'emprunt contracté par la commune pour le compte d'ALTER vise à équilibrer l'opération totale de la ZAC du Domaine de la Coudre, à savoir les tranches n°1, n°2 et n°3. L'emprunt contracté par la commune bénéficie d'un taux d'intérêt intéressant et permet de faire diminuer le montant de la subvention d'équilibre. **Monsieur Marc BILLIET** précise que l'emprunt a été regroupé sur un an, alors qu'il aurait pu être fait en trois ans mais c'était moins avantageux. **Madame la Maire** indique que pour permettre l'équilibre de l'opération de la ZAC de la Coudre, il aurait pu être décidé d'augmenter le prix du m<sup>2</sup> de terrain. Cependant la véritable valeur ajoutée d'une telle opération est de pouvoir vendre rapidement pour amener une nouvelle population sur les communes ce qui permet de faire vivre les artisans, les commerçants, les entreprises locales et les services. Il faut rester vigilant et permettre à tous d'avoir accès au service public, moyennant une participation. C'est notamment le cas pour la restauration scolaire où on ne fait pas supporter le coût réel aux familles. C'est exactement le même raisonnement pour les lotissements.

**Monsieur Alain HOUDU quitte la salle du conseil à 21h13 :**

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	50
Nombre de pouvoir	10
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	60

**Monsieur Alain HOUDU rentre dans la salle du conseil à 21h15 :**

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	51
Nombre de pouvoir	10
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	61

**Monsieur Alain FOUCHER** présente le tableau de la section d'investissement du budget principal pour l'exercice 2020 :

Chapitres				DÉPENSES	Chapitres				RECETTES
Articles	Opérations	Désignations			Articles	Opérations	Désignations		
		<b>Dépenses d'Investissement</b>					<b>Subventions : Etat, Région, Département,</b>		
	100	Mairies	78 728			100	Mairies	0	
	101	Eglises	37 773			101	Eglises	0	
	102	Ecoles	209 724			102	Ecoles	92 163	
	103	Salles Communales	412 723			103	Salles Communales	361 677	
	104	Salles de Sports	85 300			104	Salles de Sports	90 474	
	110	Accessibilité	0			110	Accessibilité	74 299	
	111	Service Incendie	5 000			111	Service Incendie	0	
	112	Urbanisme : PLU	140 631			112	Urbanisme : PLU	0	
	113	Voirie	153 781		RI 13	113	Voirie	0	
	114	Cimetières	23 150			114	Cimetières	0	
	115	Matériel et Mobilier	84 441			115	Matériel et Mobilier	0	
	117	Bâtiments loués	8 400			117	Bâtiments loués	0	
	118	Projets communs CNLHA	502 357			118	Projets communs CNLHA	0	
	119	Terrains	25 500			119	Terrains	0	
	121	Patrimoine bâti	132 572			121	Patrimoine bâti	0	
	122	Monuments divers	11 500			122	Monuments divers	0	
	123	Flotte automobile	25 000			123	Flotte automobile	0	
	124	Piscine	5 500			124	Piscine	0	
		<b>TOTAL des Dépenses d'Investissement</b>	<b>1 942 080</b>				<b>TOTAL des Recettes d'Investissement</b>	<b>618 613</b>	
DI 020		Dépenses imprévues	50 000		RI 024		Cessions : ventes de terrain, bâtiments...	184 003	
DI 16		Capital des emprunts	400 000		RI 10222		FCTVA	229 000	
DI 165		Cautions loyers	2 435		RI 10226		Taxes d'aménagement à percevoir	40 000	
DI 2046		Attributions Compensation Eaux Pluviales	29 100		RI 1068		Excédent capitalisé (couverture déficit + RAR 2019)	561 000	
DI 1068		Verst à la CCVHA Excédent ASSAINISSEMENT	62 757		RI 1068		Rembt CCVHA du déficit BP ASSAINISSEMENT Chato9	202 756	
		<b>Total des DEPENSES</b>	<b>544 292</b>				<b>Total Autres Recettes</b>	<b>1 216 759</b>	
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 486 372</b>		R 040		Opération d'ordre entre section = Amortissements Biens	200 000	
							<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 035 372</b>	
					R 021		<b>Virt de la section de fonctionnement</b>	<b>856 680</b>	
D001		<b>Déficit 2019</b>	<b>405 680</b>		R001		Excédent	0	
		<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 892 052</b>				<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 892 052</b>	

**Monsieur Alain BOURRIER** indique que le FCTVA, inscrit au compte R 74, résulte des dépenses de l'exercice 2019. **Monsieur Alain FOUCHER** indique que le FCTVA est versé sur l'année N et non plus sur les années N-1 ou N-2. La régularisation de la FCTVA se fait trimestriellement.

**Madame Florence LEMERCIER** s'interroge concernant la valeur locative de référence pour calculer la TH, si la base augmente, la taxe d'habitation va augmenter ? **Monsieur Alain FOUCHER** explique que les bases de calcul de la taxe d'habitation se calculent au niveau des organismes de l'Etat et non par les communes déléguées, donc l'éventuelle hausse à hauteur de 0.90 % est imposée aux collectivités.

**Madame Florence LEMERCIER** demande si la commune des Hauts-d'Anjou a décidé d'augmenter la taxe d'habitation. **Madame la Maire** indique que la collectivité ne va pas augmenter les impôts, cependant la base, qui n'est pas déterminée par cette dernière, a augmenté. **Monsieur Alain FOUCHER** indique que pour le moment, l'harmonisation des taux n'a pas été effectuée mais que cela sera présenté lors du conseil municipal du 3 mars 2020. **Madame la Maire** indique que la collectivité a la possibilité de lisser les taux sur 12 ans, mais que la commune des Hauts-d'Anjou version 1 avait décidé d'effectuer ce lissage sur 3 ans car il y avait peu d'écart de taux entre les communes déléguées. **Monsieur Alain BOURRIER** indique que la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe, en intégrant la commune des Hauts-d'Anjou, a perdu 15% de recettes d'impôts. **Madame Rachel SANTENAC** rappelle que ça a également été le cas pour Brissarthe au moment de la fusion en 2016 et que cela était prévu. **Madame la Maire** indique qu'en dépit de la baisse de perception d'impôts, des investissements ont été réalisés sur la commune déléguée de Brissarthe. **Madame Céline BEAUVILLAIN** précise que ça a notamment été le cas sur l'école de Brissarthe. **Monsieur Alain FOUCHER** précise que l'exonération a été décidée par l'état au profit des habitants, c'est donc la commune qui perd des recettes.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ **VOTER le budget primitif 2020 du budget général de commune des Hauts-d'Anjou comme présenté en séance ;**
- ⇒ **MANDATER et AUTORISER Madame la Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

<b>ABSTENTION</b>	<b>2</b>	Dont pouvoir(s)	<b>1</b>
<b>CONTRE</b>	<b>2</b>	Dont pouvoir(s)	<b>1</b>
<b>POUR</b>	<b>57</b>	Dont pouvoir(s)	<b>8</b>

**2. Approbation du budget annexe « lotissement Bellevue – Marigné » 2020 de la commune des Hauts-d'Anjou**

Monsieur Alain FOUCHER présente le tableau du budget annexe « lotissement Bellevue – Marigné » pour l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT					
Chapitres		DÉPENSES	Chapitres		RECETTES
D 011	Achats Terrains, Frais, Travaux...	2 600 €	R 70	Ventes Terrains, travaux, Redev Réseaux	0 €
D 012	Charges du personnel	0 €	R 73	Impôts t taxes	0 €
D 014	Atténuation de produits	0 €	R 74	Dotations et participations	0 €
D 65	Charges de gestion courante	10 €	R 75	Revenus des immeubles	0 €
D 66	Intérêts de la dette	2 400 €	R 76	Produits financiers, gain de change	0 €
D 67	Charges exceptionnelles	0 €	R 77	Produits exceptionnels	0 €
D 022	Dépenses Imprévues	0 €	R78	Reprise sur amortissements	0 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5 010 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>
D 042	Opération d'ordre entre section	112 321 €	R 042	Opération d'ordre entre section	117 302 €
D 043	Opération d'ordre à l'intérieur section	2 400 €	R 043	Opération d'ordre à l'intérieur section	2 400 €
D 023	Virement à la section d'investissement	0 €			
D002	Déficit N-1	0 €	R 002	Excédent N-1	29 €
				Résultat de fonctionnement reporté	0 €
	<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 731 €</b>		<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 731 €</b>

INVESTISSEMENT					
Chapitres		DÉPENSES	Chapitres		RECETTES
D 16	Remboursement de la dette	10 000 €	R 10	Dotations, Fonds divers et réserves	0 €
D 20		0 €	R 13	Subventions d'Investissement reçues	0 €
D 21	Opérations d'équipement	78 556 €	R 16	Emprunts, Verst BP général, cautions	0 €
D 23			R 1068	Affectation (RAR D-R) + Déficit	0 €
D 020	Dépenses Imprévues	0 €			
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>88 556 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>
D 040	Opération d'ordre entre section	117 302 €	R 040	Opération d'ordre entre section	112 321 €
D 041	Opération d'ordre à l'intérieur section	0 €	R 041	Opération d'ordre à l'intérieur section	0 €
			R 021	Virement à la section d'investissement	0 €
D 001	Déficit N-1	0 €	R 001	Excédent N-1	93 537 €
	<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>205 858 €</b>		<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>205 858 €</b>

Monsieur Alain FOUCHER indique qu'il reste un terrain à vendre et qu'une fois la dernière parcelle vendue, il faudra constater la clôture du budget et transférer l'excédent vers le budget général de la commune des Hauts-d'Anjou.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ **VOTER le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissement Bellevue – Marigné » de commune des Hauts-d'Anjou comme présenté en séance ;**
- ⇒ **MANDATER et AUTORISER Madame la Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>POUR</b>	<b>61</b>	Dont pouvoir(s)	<b>10</b>

### 3. Approbation du budget annexe « lotissement Le Bon Port – Cherré » 2020 de la commune des Hauts-d'Anjou

Monsieur Alain FOUCHER présente le tableau du budget annexe « lotissement Le Bon Port – Cherré » pour l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT						
Chapitres		DÉPENSES		Chapitres		RECETTES
D 011	Achats Terrains, Frais, Travaux...	- €		R 70	Ventes Terrains, travaux, Redev Réseaux	- €
D 012	Charges du personnel	- €		R 73	Impôts t taxes	- €
D 014	Atténuation de produits	- €		R 74	Dotations et participations	- €
D 65	Charges de gestion courante	10 €		R 75	Revenus des immeubles	10 €
D 66	Intérêts de la dette	- €		R 76	Produits financiers, gain de change	- €
D 67	Charges exceptionnelles	- €		R 77	Produits exceptionnels	- €
D 022	Dépenses Imprévues	- €		R78	Reprise sur amortissements	- €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>10 €</b>			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 €</b>
D 042	Opération d'ordre entre section	156 000 €		R 042	Opération d'ordre entre section	156 000 €
D 043	Opération d'ordre à l'intérieur section	- €		R 043	Opération d'ordre à l'intérieur section	- €
D 023	Virement à la section d'investissement	- €				
D002	Déficit N-1	- €		R 002	Excédent N-1	0 €
					Résultat de fonctionnement reporté	0 €
	<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>156 010 €</b>			<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>156 010 €</b>

INVESTISSEMENT						
Chapitres		DÉPENSES		Chapitres		RECETTES
D 16	Remboursement de la dette	10 €		R 10	Dotations, Fonds divers et réserves	- €
D 20				R 13	Subventions d'Investissement reçues	- €
D 21	Opérations d'équipement	- €		R 16	Emprunts, Verst BP général, cautions	10 €
D 23				R 1068	Affectation (RAR D-R) + Déficit	- €
D 020	Dépenses Imprévues	- €			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 €</b>
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>10 €</b>				
D 040	Opération d'ordre entre section	156 000 €		R 040	Opération d'ordre entre section	156 000 €
D 041	Opération d'ordre à l'intérieur section	- €		R 041	Opération d'ordre à l'intérieur section	- €
				R 021	Virement à la section d'investissement	- €
D 001	Déficit N-1	- €		R 001	Excédent N-1	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>156 010 €</b>			<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>156 010 €</b>

Monsieur Alain FOUCHER indique qu'il n'y a aucun mouvement sur ce budget car aucun emprunt n'a été contacté et aucune parcelle n'a été vendue lors de l'exercice précédent.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ **VOTER le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissement Le Bon Port – Cherré » de commune des Hauts-d'Anjou comme présenté en séance ;**
- ⇒ **MANDATER et AUTORISER Madame la Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>POUR</b>	<b>61</b>	Dont pouvoir(s)	<b>10</b>

Monsieur Alain FOUCHER souhaite prendre la parole pour tirer les conclusions de ce budget pour l'exercice 2020 : la commune des Hauts-d'Anjou a été créée il y a 3 ans et a subi beaucoup de rebondissements avec un travail important des services et des élus. Grace aux efforts de gestion et de maîtrise par les commissions, le service « Finances » et aussi l'engagement de l'ensemble des agents, la commune des Hauts-d'Anjou est en capacité de porter une réelle ambition pour son territoire. Les enveloppes budgétaires sont déterminées avec une bonne capacité d'autofinancement, fruit d'une action collective menée par les élus et les agents. Le budget 2020 sera transmis sereinement à la nouvelle équipe municipale [applaudissement des élus présents en séance].

Madame la Maire prend également la parole pour remercier le service « Finances » et les élus car ils ont fait de réels efforts, au travers des commissions, pour réduire les coûts par la mutualisation. En effet, les communes avaient souvent plusieurs prestataires avec des écarts de prix sans explication. Le travail

en commission a permis de remettre à plat et d'avoir une véritable force pour renégocier la tarification. Ce travail a permis de diminuer les charges de fonctionnement. Elle souhaite remercier la commission « Finances » pour son travail et son implication [applaudissement des élus présents en séance].

<b>4.</b>	<b>Versement d'une avance de subvention – Association « La Ronde des Jeux – Ludothèque »</b>
-----------	--

**Rapporteur(s) : Alain FOUCHER**

Il est proposé d'octroyer le versement d'avance à hauteur de 50% sur la base du total versé sur l'année N-1.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée pour l'année 2019 s'élève à :

- **6 000 €** pour l'association LA RONDE DES JEUX ;

Le versement proposé pour l'acompte s'élève à **3 000 €**.

*Le conseil municipal est invité à :*

- ⇒ **AUTORISER le versement d'une avance de subvention dans les conditions fixées ci-dessus ;**
- ⇒ **DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
<b>POUR</b>	<b>61</b>	Dont pouvoir(s)	<b>10</b>

	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
--	---------------------------

- ▲ **Délibérations n°DCM20200121-05 et n°DCM20200121-06 concernant les demandes de subvention au titre de la DETR et des amendes de police**

**Le Conseil départemental a indiqué à la commune des Hauts-d'Anjou qu'elle participerait à hauteur de 3 902 €, dans le cadre de son programme d'entretien, aux frais engagés pour la réalisation des aménagements d'accessibilité et de sécurisation de l'entrée de bourg de la commune déléguée de Contigné. Ainsi, il y a lieu de modifier en conséquence les tableaux de financement présentés dans les délibérations en objet afin de prendre en compte cette recette.**

<i>Commune déléguée de Contigné</i>		
<b>Coût estimatif HT</b>		51 379 €
<b>Subvention DETR 35 %</b>		17 982 €
<b>Autres subventions</b>	Amende de police (20%)	10 275 €
	Département	3 902 €
<b>Autofinancement prévisionnel</b>		19 220 €

**Séance levée à 21h50.**